

Conseil Syndical du 23 septembre 2019

Sur convocation du Président, Pierre-Louis d'Illiers, le Conseil syndical de l'ASRL s'est tenu le 23 septembre 2019 à partir de 20h30.

Membres présents : *Pierre-Louis d'Illiers (Président), Bernard Leleu (Vice-président), Françoise Absolu, Fabienne d'Illiers (Commune d'Olivet), Guy Touchard, Jean Claude Bennery, François Nicourt (Commune de St Pryvé St Mesmin), Jack Nioche, Denis Fournier, Christophe Dupont, Jean-Claude Rabourdin, Fernand Gourlot.*

Membres excusés : *Jean-Michel Vinçot (commune d'Orléans), Frédéric Kondoszek (Brochet olivetain), Claude Lancrenon, Michel Klingemann, Olivier Nioche.*

Participant à titre consultatif : *Stéphane Thauvin.*

La séance est ouverte par Pierre-Louis d'Illiers, Président, à 20h30 au siège de l'ASRL, au 336 allée Sainte Croix.

1. Approbation du procès-verbal du 25 mars 2019

Le PV de la réunion du 23 janvier a été transmis par courriel.

Pierre-Louis d'Illiers demande s'il y a des observations concernant ce compte rendu.

Jean Claude Bennery demande à ce que l'on précise le nom des personnes qui s'abstiennent ou qui sont contre une délibération dans les prochains comptes rendus.

Aucune autre observation n'est formulée.

Le Président soumet le compte rendu à l'approbation du Conseil.

Résultat du vote :

- Pour : 14
- Contre : 0

Le PV est adopté.

2. Proposition de nouveaux tarifs

Le président propose de passer aux tarifs des redevances riverains et navigation pour 2020.

Il indique que le taux d'inflation de juillet 2018 à juillet 2019 est de +1,1%. L'augmentation des tarifs municipaux 2019 est de +1,5%.

Il propose donc de voter une augmentation de 1 % sur le montant des redevances riverains 2020 par rapport aux redevances 2019.

Aucune remarque n'étant faite sur cette proposition, le Président propose de passer au vote :

Résultat du vote :

- Pour : 14
- Contre : 0

Le tarif des redevances riverains 2020 est adopté avec 1% d'augmentation par rapport à 2019. Stéphane Thauvin est chargé d'effectuer les calculs correspondants à cette décision.

Pour ce qui concerne les redevances navigation, compte tenu de l'évolution du nombre de navigants sur la rivière et des difficultés de naviguer, le Président propose, comme les années précédentes, un maintien du montant des redevances navigation.

Aucune remarque n'étant faite sur cette proposition, le Président propose de passer au vote :

Résultat du vote :

- Pour : 14
- Contre : 0

Le tarif des redevances navigation 2020 est adopté avec le maintien des montant par rapport à 2018. Stéphane Thauvin est chargé d'effectuer les calculs correspondants à cette décision.

3. Cooptation de nouveaux syndics

Monsieur d'Illiers rappelle que nous avons eu un syndic démissionnaire en 2018 et informe que monsieur Jack Nioche est susceptible de démissionner du fait de la vente de sa propriété.

Selon nos statuts, nous avons la possibilité d'avoir 19 syndics. Actuellement, nous en avons 17 et 16 potentiellement dans les prochaines semaines.

Le Président propose donc de coopter aujourd'hui, 2 nouveaux syndics.

Il informe qu'avec Stéphane Thauvin, il a rencontré un certain nombre de riverains cet été et qu'il a aujourd'hui, 2 candidatures :

Bassin de Saint Santin : Stéphanie Ramette

Bassin des Tacreniers : Gérard Denis

Il a également trois autres candidats potentiels : Cécile Verdier (Bassin des Tacreniers), Philippe Bereaud (Bassin Saint Julien), Bernadette Riballet (Bassin Paul Foret en 2021).

Après avoir échangé sur le sujet, le Président propose au conseil syndical de coopter Madame Ramette et Monsieur Denis comme nouveaux syndics de l'ASRL et de les faire élire lors de la prochaine assemblée générale.

Résultat du vote :

- Pour : 14
- Contre : 0

Madame Ramette et Monsieur Denis sont cooptés, Syndics de l'ASRL.

4. Gestion des vannes

Le Président rappelle des aspects récents de ce sujet :

Les pouvoirs publics ont demandé, lors d'un rendez-vous avec le Directeur départemental des territoires (DDT, représentant du préfet) le 18 juillet d'ouvrir plus largement les vannes du Loiret, y compris les vannes de crue.

Cette prescription doit être confirmée par écrit par le DDT dans un courrier à recevoir dont nous avons déjà reçu le projet.

Ces prescriptions sont :

- Toute l'année :

Ouverture de toutes les vannes des moulins et des vannes de décharge

- Du 1er décembre 2019 au 29 février 2020 :

Ouverture totale à titre expérimental des vannes de crue

- D'octobre à novembre 2019 et à partir du 1er mars 2020 :

Ouverture partielle des vannes de crues pour respecter l'obligation légale du « débit réservé ».

Réaction de l'ASRL : courrier du 30 août 2019 :

- La prescription n°1 n'est pas applicable à l'ASRL pour les vannes de roue qui dépendent des seuls meuniers (« droit d'eau »)
- La prescription n°3 n'est pas applicable, la valeur du « débit réservé » n'étant pas connue ni calculée encore.
- Par ailleurs, l'ouverture expérimentale de décembre à février (prescription n°2) doit être discutée en Conseil syndical.

Il s'ensuit un débat au cours duquel sont avancés les points suivants :

- Remontée de niveau de plus en plus tardive du Loiret, donc si on ouvre au 1^{er} décembre, le Loiret ne montera plus.
- Quand on ouvre les vannes des Tacreniers en basses eaux, on risque de tarir les sources du parc floral.
- Le débit de réserve devrait être calculé par ouvrage,
- Le Loiret est une succession de biefs de moulins et non une rivière.
- Le Loiret est d'ores et déjà classé comme masse d'eau fortement modifiée ce qui implique que les objectifs sont à la fois retardés et moins exigeants.

Le Président, après avoir précisé que le courrier signé du DDT n'a toujours pas été reçu, propose :

- De convoquer un Conseil syndical spécial sur ce sujet ;
- D'inviter les services du préfet pour qu'ils s'expliquent sur leurs demandes ;
- D'inviter, en complément, un ou deux experts hydrogéologues pour avoir un avis scientifique.

Le Président propose d'inviter un hydrogéologue en début de réunion et ensuite la DDT, dans la foulée, lors de la même réunion.

A l'unanimité, le Conseil Syndical accepte la proposition du Président.

Dans l'attente de ce rendez-vous, maintenir la gestion actuelle coordonnée par Guy Touchard.

Les dates envisagées pour ce prochain conseil syndical sera le 4 novembre prochain.

5. Pont Cotelle et Co'Met

Guy Touchard indique que le début des travaux du pont Cotelle est fixé en novembre 2020 pour une fin des travaux en février 2022.

Pour ce qui concerne les rives, la largeur du cours d'eau restera la même.

Les piles actuelles seront arasées à 1 mètre sous le niveau du lit de la rivière.

Le réseau d'eau pluviale en rive gauche ne sera pas modifié. Il y aura juste un aménagement pour casser la chute d'eau, l'exutoire se trouvant actuellement à un mètre au-dessus du lit de la rivière.

En rive droite, le réseau d'eau pluviale sera équipé d'un dessableur déshuileur et l'évacuation se fera par le bras de Bou, le long de la rue du pont Cotelle.

Il est prévu d'enfouir des réseaux tels que l'électricité.

La mise en place d'un assainissement collectif n'est pas prévue.

Le nouveau pont sera construit sans pile dans le lit de la rivière.

Pour le chantier Co'Met, Christophe Dupont indique que la première pierre a été posée récemment et que le forage des fondations est en cours.

Madame Absolu exprime son inquiétude quant à la densité de grosses constructions dans ce secteur.

6. Convention SIBL & Questions diverses

➤ Le Président souhaite qu'une convention officialise la mutualisation des moyens humains entre l'ASRL et le SIBL. Cette coopération existe depuis 2 à 3 ans. Sylvain et Renaud s'entendent bien. Lorsque Sylvain passe une journée de travail sur le Dhuy, Renaud passe une journée sur le Loiret.

Le Président explique qu'il s'agit juste d'équilibrer la mise à disposition de manière symétrique. Il n'est pas question de manœuvres de vannes.

La proposition de convention entre l'ASRL et le SIBL est acceptée à l'unanimité des Syndics présents et représentés.

➤ Fabienne d'Illiers, souhaite revenir sur la réunion publique des assises du Loiret qui a eu lieu le 17 septembre. Elle montre le diaporama qui a été diffusé lors de cette réunion.

Elle souhaite préciser que les riverains qui ne veulent pas de ces aménagements ne seront pas contraints de les accepter, personne ne pourra imposer ces travaux sur des terrains privés.

Si le projet est global, il y aura des subventions.

Bernard Leleu demande quel est l'objectif de ces Assises.

Fabienne d'Illiers revient sur la Diapo N°8 de la présentation et indique les objectifs des Assises :

Françoise Absolu propose de se limiter aux aménagements du parc Floral pour le moment.

Fabienne d'Illiers informe que les aménagements ne pourront se faire que lorsque nous serons d'accord sur la gestion des vannes. Pour positionner les banquettes, nous avons besoin de connaître la hauteur d'eau moyenne, le niveau haut et le niveau bas.

Le Président demande à ce que l'on utilise le sable de la confluence Dhuy Loiret pour faire certains des travaux de banquette.

Fabienne d'Illiers indique que les curages sont soumis à autorisation.

Pour la mission Géotechnique des bâtiments, il conviendra de trouver 10 riverains chez lesquels nous pourrions faire des fouilles pour mieux connaître les différents modes de construction.

➤ Guy Touchard souhaite aborder le sujet du déversoir de Jargeau. Son abaissement va être réalisé. Ce n'est pas neutre pour les riverains du Loiret. Si cela permettra de limiter le risque de rupture de digue, cela risque d'augmenter sa fréquence de fonctionnement.

François Nicourt indique que ces travaux vont impacter les conséquences des crues de la Loire.

➤ Bernard Leleu demande que l'on écrive un courrier au Préfet pour faire retirer le sable de la confluence Dhuy – Loiret, conformément à la demande de l'Assemblée Générale.

➤ Françoise Absolu fait part de recherches par l'INRAP dans le secteur du Parc Floral et de Gobson.

La séance est clôturée à 23 H.

Le secrétaire de séance

le président